

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-8-2-13

Séance du vendredi 13 septembre 2013

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-2-1 du 6 décembre 2012 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 1 500 € au Comité des Fêtes d'EGUISHEIM pour l'organisation du 15^{ème} Festival des Saveurs Musicales ;
- décide de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

FESTIVAL DES SAVEURS MUSICALES 2013

Eguisheim les 13, 14 et 15 septembre

Budget prévisionnel TTC

CHARGES	MONTANT ⁽²⁾	PRODUITS ⁽¹⁾	MONTANT ⁽²⁾
Charges spécifique à l'action		1-Ressources propres	0 €
Achats	0 €	Ventes de spectacles	
Prestations de services		Billetterie	
Frais techniques		Coproduction (précisez)	
Matières et fournitures		Co-réalisation (précisez)	
Services extérieurs	700 €		
Location de matériel	700 €	Fond propres	
Assurances			
Eclairage		2-Subvention demandées	5 000 €
		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Autres services extérieurs	6 500 €		
Honoraires du personnel administratif		Demande(s) de financement communautaire	
Honoraire du personnel artistique	5 000 €		
Honoraire du personnel technique		Region(s):	1 500 €
Publicité, communication	1 000 €		
Frais de déplacement	500 €	Département(s):	1 500 €
Frais d'hébergement			
Frais de restauration			
Missions (réception)		Commune(s):	2 000 €
Charges de personnel (permanent)	1 000 €	CNASEA (emploi aidé)	
Salaires et charges personnel administratif	1 000 €		
Salaires et charges personnel artistique		Autres recettes attendues (précisez)	3 500 €
Salaires et charges personnel technique		Dons (plateau)	1 500 €
		Sponsors privés	2 000 €
Frais généraux	300 €	3-Ressources indirectes affectées	
Coût total du projet	8 500 €	Total des recettes	8 500 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestation		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Emplois des contributions volontaires en nature	0 €	Contributions volontaires en nature (b)	0 €
TOTAL (a+b)	8 500 €	TOTAL (a+b)	8 500 €

COMITÉ DES FÊTES

Siège : MAIRIE

68420 EGUISHEIM

☎ 03 89 41 21 78

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 SEPTEMBRE
2013

**Action et animation touristique
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ACT00032	COMITE DES FETES D'EGUISHEIM Organisation du 15ème Festival des Saveurs Musicales à EGISHEIM Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 500,00 € EGUISHEIM : 2 000,00 €	1 500,00
Total		1 500,00